

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 mai 2024

Convocation du 21 mai 2024

N° 2024_05_019

Objet : Culture - Soutien 2024 aux Evènements culturels et sportifs structurants

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Nathalie VOLLE, Conseillère déléguée en charge de la Culture, des Sports et du Patrimoine expose aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes soutient les évènements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts d'envergure dont l'attractivité dépasse le territoire communautaire, et attire les participants au niveau départemental et régional. En outre il est obligatoire que les associations porteuses de ces évènements fassent l'objet d'un conventionnement avec le Département de l'Ardèche et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Deux nouveaux évènements intègrent la liste et remplissent les critères exigés :

- Le Vélo Club du Pays Vallonnais qui porte un week-end de 3 rendez-vous sportifs, compétition et grand public autour de la pratique du VTT : le Trophée Régional du Jeune Vététiste (7-17ans), le XC Enduro pour les adultes, et les boucles de la Rude, tout public. Les activités du club sont structurées au sein d'une école de pratique du VTT labellisée FFC, qui propose toute l'année des cours d'initiation ou entraînement pour les enfants, les jeunes ainsi que les adultes du territoire. En projets : la structuration d'une équipe salariée afin de poursuivre le développement des lieux de pratiques, de proposer des actions envers la jeunesse (Savoir Roulez à Vélo, stages ou cycles VTT pour écoles ou centre de loisirs) et la création d'un Marathon XC de niveau national.

-L'association Ligne d'horizon qui a pris en charge la gestion de la salle de spectacle communale de Lagorce : La Crypte. Cette salle équipée pour accueillir des spectacles est un lieu de diffusion de spectacles et concerts, de pratique et de résidence artistiques. Ligne d'Horizon va proposer une saison culturelle à l'année à la Crypte et Hors les Murs afin de rayonner sur l'ensemble du territoire, en accueillant des structures culturelles à fort rayonnement : Comédie de Valence, Labeaume en Musique, Cordes en balade, SMAC 07, La cascade ou en programmant des temps forts en lien avec les structures du territoire, impliquant les habitants sur les enjeux du territoire et facilitant le débat public local.

Une convention de partenariat sera signée afin de formaliser les attendus des deux parties, d'enrichir le partenariat et de valoriser l'image de la collectivité.

Après examen des demandes 2024, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|----------------------------------|----------|
| - Labeaume en Musique : | 15 000 € |
| - Vivante Ardèche : | 5 700 € |
| - Vallon Plein Air : | 7 600 € |
| - Raid Nature du Pont d'Arc : | 7 600 € |
| - Association Festiv'Aluna : | 10 000 € |
| - International de Pétanque : | 7 600 € |
| - Vélo Club du Pays Vallonnais : | 4 000 € |
| - Ligne d'Horizon : | 6 000 € |

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Madame la déléguée et après délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser pour 2024 les subventions aux associations porteuses d'évènements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts communautaires suivantes :

| | |
|----------------------------------|----------|
| - Labeaume en Musique : | 15 000 € |
| - Vivante Ardèche : | 5 700 € |
| - Vallon Plein Air : | 7 600 € |
| - Raid Nature du Pont d'Arc : | 7 600 € |
| - Association Festiv'Aluna : | 10 000 € |
| - International de Pétanque : | 7 600 € |
| - Vélo Club du Pays Vallonnais : | 4 000 € |
| - Ligne d'Horizon : | 6 000 € |

Pour un montant total de 63 500 € ;

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2024.

Autorise le président à signer les conventions de partenariat

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY